Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

ERES SYCOMORE NEXT GENERATION - Part H

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français. Ce fonds est géré par la société de gestion de portefeuille Eres gestion.

Nom du produit I ERES SYCOMORE NEXT GENERATION
Nom de l'initiateur du PRIIP I Eres gestion
Code AMF I 990000111479
Site internet I www.eres-group.com/eres-gestion
Appelez le 01 76 49 75 35 pour de plus amples informations.
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Eres gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Eres gestion est agréée en France sous le n° GP 07000005 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés I 12/02/2024

AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type I ERES SYCOMORE NEXT GENERATION (ci-après le « FCPE ») est un fonds d'épargne salariale de droit français constitué sous forme de Fonds commun de placement d'entreprise pour l'application :

- de divers accords de participation négociés entre les entreprises et leur personnel,
- des divers plans d'épargne d'entreprise, plan d'épargne pour la retraite collectif, plan d'épargne retraite, plan d'épargne interentreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises, établis entre les entreprises et leurs personnels.

Durée I Le FCPE a été créé pour une durée indéterminée.

Objectifs I Le FCPE a pour objectif de réaliser une performance significative sur un horizon minimum de placement recommandé de trois ans, par une allocation discrétionnaire du portefeuille entre plusieurs classes d'actifs. Le fonds est un FCPE nourricier du compartiment "SYCOMORE NEXT GENERATON" de la SICAV de droit luxembourgeois "SYCOMORE FUND SICAV". A ce titre, l'actif du FCPE ERES SYCOMORE NEXT GENERATION est investi en permanence à 90% ou plus en actions "CSC" du fonds maître « SYCOMORE NEXT GENERATION » et jusqu'à 10% en liquidités. La performance du fonds sera différente de celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres. L'orientation de gestion du fonds maître SYCOMORE NEXT GENERATION est la suivante : *La stratégie d'investissement est socialement responsable et repose sur une allocation discrétionnaire de son actif net entre plusieurs classes d'actifs, sur un horizon minimum de placement recommandé de trois ans. Les deux principaux moteurs de performance sont : (1) Une stratégie « actions », exposant entre 0 % et 50 % de l'actif net aux actifs suivants : actions internationales de toutes capitalisations et de tous secteurs, y compris les pays émergents, instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou de gré à gré permettant une exposition ou une couverture à différents secteurs, zones géographiques ou capitalisations et, à titre accessoire, aux OPCVM offrant une exposition aux marchés internationaux, y compris aux marchés émergents. Cela inclut le risque action des obligations convertibles. (2) Une stratégie « rendement obligataire », exposant 0 % à 100 % de l'actif net aux actifs suivants : obligations et autres titres de créance internationaux, y compris ceux de marchés émergents, et d'émetteurs publics ou privés de toutes notations, voire non notés par les agences de notation standard (Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings), instruments dérivés, y compris, entre autres, les contrats à terme standardisés, options et instruments dérivés négociés de gré à gré ayant comme sous-jacents des obligations cotées sur des marchés réglementés internationaux ou des indices obligataires, en exposition ou en couverture, et, à titre accessoire, OPCVM offrant une exposition aux obligations, y compris à haut rendement. Dans ce cadre, jusqu'à 50 % de l'actif net pourra être exposé directement (et indirectement via des OPCVM, avec une limite de 10 %) à des obligations à haut rendement (notées au maximum BBB- ou équivalent par au moins l'une des trois agences de notation), tandis que l'exposition à des obligations non notées par au moins une des trois principales agences de notation (Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings) est plafonnée à 30 % de l'actif net. L'équipe de gestion effectue sa propre recherche crédit et ne recourt pas exclusivement aux agences de notation pour évaluer le risque de crédit de l'émetteur ; ainsi, les décisions d'investissement ou de désinvestissement ne reposent pas automatiquement ou exclusivement sur des notations émises par les agences précitées. Enfin, le Compartiment peut être exposé entre 0 % et 100 % aux actifs monétaires suivants afin de protéger le portefeuille contre des conditions de marché défavorables : titres négociables à court terme d'émetteurs du secteur public ou privé notés au minimum A ou équivalent par les agences de notation susmentionnées ou l'équivalent sur la base des recherches de la société de gestion et, à titre accessoire, OPCVM monétaires. L'équipe de gestion effectue sa propre recherche crédit et ne recourt pas exclusivement aux notations des agences pour évaluer le risque crédit des émetteurs. Jusqu'à 50 % de l'actif net du Compartiment sera exposé au risque de change sur toutes les devises de l'univers d'investissement. L'exposition globale de l'actif net aux marchés émergents est limitée à 50 %. Ces moteurs de performance pourront être complétés par une stratégie accessoire exposant entre 0 % et 10 % de l'actif net à des OPCVM appliquant des stratégies de rendement absolue et faiblement corrélés aux indices de marché. Des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou de gré à gré pourront être utilisés pour des besoins de gestion, sans possibilité de surexposition. Ces instruments seront utilisés en complément ou en couverture des investissements en actions ou obligations libellés en devises autres que l'euro, le risque de change faisant l'objet d'une gestion discrétionnaire par Sycomore AM. L'exposition du Compartiment aux marchés à terme est plafonnée à 100 % de son actif net. Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire.*

Le processus d'analyse, notation et sélection ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est une composante totalement intégrée à l'analyse fondamentale des entreprises de notre univers d'investissement et couvre au moins 90 % de l'actif net du Compartiment (liquidités exclues). Cette analyse et notation, menée selon notre méthodologie propriétaire « SPICE » (Suppliers & Society, People, Investors, Clients, Environment), laquelle intègre les ODD, vise notamment à appréhender la répartition de la valeur créée par une entreprise entre ses parties prenantes (investisseurs, environnement, clients, collaborateurs, fournisseurs et société civile), notre conviction étant qu'une répartition équitable constitue un facteur important de développement d'une entreprise. Ce travail a un impact décisif sur la prime de risque et les objectifs de cours ainsi estimés. L'équipe de gestion s'appuie également sur les exclusions ISR (aucun investissement dans des activités ayant un impact négatif avéré sur la société ou l'environnement), une approche thématique (défis que pose la nouvelle génération s'articulant autour de quatre axes, à savoir le bonheur au travail, l'environnement et le changement climatique, l'évolution de la société et l'inclusion et l'utilisation durable des technologies), l'engagement actionnarial (promotion des pratiques ESG de l'entreprise par le vote en assemblée générale), et les approches best in universe (sélection des meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement) et best effort (investissement dans des entreprises consentant des efforts visibles en matière de développement durable, quand bien même elles ne figureraient pas encore parmi les meilleures de l'univers d'investissement en matière ESG). L'univers d'investissement éligible du Compartiment est ainsi réduit d'au moins 20 % par rapport à l'univers d'investissement initial, c'est-à-dire les actions internationales et couvertes par notre processus d'analyse ESG. Des informations plus détaillées à ce sujet sont disponibles dans le prospectus du Compartiment et dans notre Politique d'Engagement disponible sur notre site www.sycomore-am.com. Enfin, l'actif net peut être exposé entre 0% et 100% aux actifs monétaires suivants : OPCVM monétaires, bons de trésorerie d'émetteurs publics et CDN, et jusqu'à 50% à un risque de change. L'exposition globale aux marchés émergents est limitée à 50% de l'actif net et le FCP n'offre pas d'exposition directe à des véhicules de titrisation. Le FCP ne peut être surexposé aux classes d'actifs susmentionnées.

Le FCPE ERES SYCOMORE NEXT GENERATION ne bénéficie, à ce jour, d'aucun Label ISR.

Indicateur de référence I L'€STR augmenté de 2%

Investisseurs de détail visés I Le FCPE est destiné aux salariés, anciens salariés, mandataires sociaux, retraités et préretraités de l'Entreprise adhérente ou d'une entreprise qui lui est liée le cas échéant et selon les dispositions du plan d'épargne salariale. Le FCPE est destiné à tous souscripteurs souhaitant être exposés aux marchés actions (de toutes capitalisations) et obligataires privés et/ou publics (sans référence à des critères de notation financière particuliers) de toutes zones géographiques tout en acceptant de s'exposer aux risques associés des marchés sur une période de 3 ans minimum. Il s'adresse à des investisseurs qui acceptent un risque de perte en capital. Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux résidents des Etats-Unis/« U.S. Person » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « U.S. Person » telles que définies dans le Règlement du Fonds.

Affectation des revenus I Capitalisation pure

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats I Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès du teneur de compte d'épargne salariale choisi par votre entreprise. Les ordres de souscriptions ou de rachats reçus chaque jour avant minuit sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative en fonction des jours d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

Fréquence de valorisation I La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

Dépositaire I CACEIS Bank

Le règlement, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte choisi par votre entreprise et/ou sur le site internet www.eres-group.com/eres-gestion, ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Eres gestion - 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02. Le prospectus, le DIC, les rapports et les comptes périodiques du fonds maître SYCOMORE NEXT GENERATION sont disponibles sur simple demande auprès SYCOMORE AM.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

1	2	**3**	4	5	6	7

Risque le plus faible *Risque le plus élevé*

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce FCPE pour une durée supérieure à 3 années.
/! Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'ensemble des risques auxquels vous êtes exposés sont mentionnés dans le règlement.

Ce FCPE ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) I

Ce que vous obtiendrez de ce FCPE dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 680 €**	**6 530 €**
	Rendement annuel moyen	-23.20%	-13.24%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**8 360 €**	**8 560 €**
	Rendement annuel moyen	-16.40%	-5.05%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 720 €**	**10 080 €**
	Rendement annuel moyen	-2.80%	0.27%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**11 200 €**	**11 490 €**
	Rendement annuel moyen	12.00%	4.74%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le FCPE entre 2017 et 2020.
Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans le FCPE entre 2016 et 2019.
Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le FCPE entre 2013 et 2016.

QUE SE PASSE-T-IL SI ERES GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les fonds de l'investisseur ou les revenus du FCPE sont enregistrés chez un dépositaire sur un compte bancaire ouvert au nom du FCPE. Par conséquent, le défaut d'Eres gestion n'aurait pas d'impact sur les actifs du FCPE.
L'investissement dans le FCPE ne fait pas l'objet en lui-même d'une couverture ou d'une garantie par un mécanisme national de compensation. La revente des parts, le capital et les revenus du FCPE ne sont pas garantis par la Société de Gestion.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**572 €**	**774 €**
Incidence des coûts annuels (*)	5.72%	2.50% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.77% avant déduction des coûts et de 0.27% après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous propose ce FCPE afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	5.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.76% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	72 EUR*
Coûts de transaction	0.00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

**Ce montant est calculé sur la base d'un investissement de 9 500 EUR, soit 10 000 EUR diminué des coûts d'entrée de 500 EUR.*

Une quote-part des frais de gestion sert à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée I supérieure à 3 ans
La période de détention recommandée a été calculée en adéquation avec l'objectif d'investissement du FCPE. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propres aux plans d'épargne salariale et retraite.
Vous pouvez racheter votre investissement sans pénalités à tout moment pendant cette période de détention recommandée, ou conserver votre investissement plus longtemps.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez envoyer un courrier à Eres gestion, Service Réclamations au 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02 ou un email à l'adresse électronique contact@eres-group.com.
Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter notre politique en vigueur à l'adresse suivante : traitement-des-reclamations.pdf (eres-group.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Ce FCPE est constitué d'autres catégories de parts. Vous pouvez trouver des informations sur ces parts dans le règlement du FCPE ou sur le site internet : www.eres-group.com/eres-gestion.

Le règlement, les derniers documents périodiques et d'autres documents d'informations relatifs au FCPE sont disponibles en français sur le site internet www.eres-group.com/eres-gestion, ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Eres gestion - 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02.

Teneur de compte conservateur de parts I Le teneur de compte de vos avoirs est choisi par votre entreprise, vous devez donc vous rapprocher de celle-ci pour connaître son identité.

Conseil de surveillance I Le Conseil de surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de parts et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises. Son rôle principal consiste à examiner les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE. Il décide également des fusions, scissions et liquidations. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter le règlement du fonds.

Fiscalité I La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.

Performances passées I Les informations relatives aux performances passées réalisées les 10 dernières années sont disponibles sur le site www.eres-group.com/eres-gestion.

Scénarios de performance I Les scénarios de performance sont mis à jour chaque mois. Vous pouvez consulter l'historique des scénarios sur le site www.eres-group.com/eres-gestion.